



Liaison Collège-Lycée



3^{ème} Prépa-Métiers (3 PM)



Objectif

- Proposer à des élèves volontaires de 4^{ème} prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation, un accompagnement dans la construction de leur projet personnel.
- Ce projet individuel s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours.



Admission

- Durant l'année de 4^{ème}, un entretien personnalisé fondé sur un bilan des acquis de l'élève et de sa motivation, aura lieu avec le professeur principal ou un autre membre de l'équipe pédagogique et le psychologue de l'Éducation Nationale.
- L'équipe pourra ensuite proposer une 3^{ème} Prépa-Métiers.
- La demande sera examinée par une commission départementale qui informera l'établissement et les représentants légaux de sa décision.

La formation

- Les volumes horaires sont identiques à ceux des autres classes de 3^{ème}, avec quelques spécificités :
- LV1/LV2 (les deux langues vivantes restent obligatoires).
- La discipline « découverte professionnelle » est de 216 heures annualisées (visites d'information d'entreprises locales, séquences d'observation, stages d'initiation, rencontre avec des professionnels...). Ce module permet de travailler l'orientation et la découverte de plusieurs formations (5heures / semaine en groupe et en atelier). La discipline « découverte professionnelle » permet également aux élèves d'obtenir des points supplémentaires pour le diplôme national du brevet (DNB).
- Les élèves présentent le DNB dans la série professionnelle.



La poursuite d'études

- Les élèves de 3^{ème} Prépa-Métiers participent à la même procédure d'orientation que les autres élèves de 3^{ème}.
- La poursuite d'études se fait en 2^{nde} Bac Professionnel ou en CAP en lycée professionnel sous statut scolaire ou par la voie de l'apprentissage.





Liaison Collège-Lycée



3^{ème} Prépa-Métiers (3 PM)



Objectif

- Proposer à des élèves volontaires de 4^{ème} prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation, un accompagnement dans la construction de leur projet personnel.
- Ce projet individuel s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours.



Admission

- Durant l'année de 4^{ème}, un entretien personnalisé fondé sur un bilan des acquis de l'élève et de sa motivation, aura lieu avec le professeur principal ou un autre membre de l'équipe pédagogique et le psychologue de l'Éducation Nationale.
- L'équipe pourra ensuite proposer une 3^{ème} Prépa-Métiers.
- La demande sera examinée par une commission départementale qui informera l'établissement et les représentants légaux de sa décision.



La formation

- Les volumes horaires sont identiques à ceux des autres classes de 3^{ème}, avec quelques spécificités :
- LV1/LV2 (les deux langues vivantes restent obligatoires).
- La discipline « découverte professionnelle » est de 216 heures annualisées (visites d'information d'entreprises locales, séquences d'observation, stages d'initiation, rencontre avec des professionnels...). Ce module permet de travailler l'orientation et la découverte de plusieurs formations (5heures / semaine en groupe et en atelier). La discipline « découverte professionnelle » permet également aux élèves d'obtenir des points supplémentaires pour le diplôme national du brevet (DNB).
- Les élèves présentent le DNB dans la série professionnelle.



La poursuite d'études

- Les élèves de 3^{ème} Prépa-Métiers participent à la même procédure d'orientation que les autres élèves de 3^{ème}.
- La poursuite d'études se fait en 2^{nde} Bac Professionnel ou en CAP en lycée professionnel sous statut scolaire ou par la voie de l'apprentissage.

